



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 7 mars 2023 à 19h00, tenue exceptionnellement au Centre récréatif du Lac-Long, 396 chemin Lac-Long à Blue Sea. En raison des travaux de rénovation aux bureaux municipaux du 10 rue Principale. Tel qu'annoncé à la radio communautaire et sur la page Face Book de la municipalité.

**Sont présents à cette visioconférence:**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michel Houde	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénomme	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

**Est absent :**

Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
-------------------------	--------------------

**Est aussi présents :**

Monsieur Christian Michel, directeur général

**Minute de silence :**

*« Monsieur le maire demande une minute de silence pour les 30 000 et plus Ukrainiens qui ont perdu la vie depuis le début de la guerre en Ukraine »*

---

**ORDRE DU JOUR**

**000 Ouverture de la séance**

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 février 2023
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2023

**100 Administration générale**

- 1.1 Listes des déboursés et des comptes à payer de février 2023
- 1.2 AIRRL – Aide financière confirmée pour rue du Pont
- 1.3 Mandat d'expulsion RPGL Avocats – Propriété matricule 3216-95-7449
- 1.4 Avis de motion – Règlement 2023-097

**200 Sécurité publique**

- 2.1 Rapport annuel d'activités MSP – Blue Sea année 5
- 2.2 AGSIVG – Nomination d'un représentant Blue Sea



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

### **300 Transport**

- 3.1 Offre de service EXP – Plans et devis pour chemin Belle Plage et Domaine Mont-Lac
- 3.2 Nouveau représentant à la RIAM

### **400 Hygiène du milieu / Environnement**

- 4.1 Appel d’offres 2023-01 – résultat d’ouverture des soumissions

### **500 Santé et Bien –être**

- 5.1 Journée Nationale de Promotion de la Santé mentale positive

### **600 Aménagement, Urbanisme et Développement**

### **700 Loisirs et Culture**

- 7.1 Fonds événementiel – Résolution autorisant le dépôt d’une demande
- 7.2 Amis du Presbytère – Demande de versement de la contribution municipale
- 7.3 Programme Fondation communautaire de Poste Canada – Aménagement de la bibliothèque
- 7.4 Dépenses pour aménagement de la bibliothèque 2.0
- 7.5 Exposition Duc de Devonshire – Vélo route des Draveurs

### **800 Correspondance**

- 8.1 Kazabazua – Appui la ville de Gracefield – Demande de rencontre avec Valérie Plante
- 8.2 Kazabazua – Appui à la résolution 2022-R-AG231
- 8.3 Déléage – Demande d’élaboration du PIIRL seconde génération

### **900 Varia**

### **1000 Période de questions**

### **1100 Fermeture de la séance**

**2023-03-042**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 7 mars 2023 soit ouverte à 19h00 en présence de 8 contribuables.

**ADOPTÉE**

**2023-03-043**

#### **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE l’ordre du jour de cette séance ordinaire du 7 mars 2023 soit adopté tel que déposé par le directeur général, Monsieur Christian Michel.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2023-03-044**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomé et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2023 soit adopté tel que déposé par le directeur général, Monsieur Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2023-03-045**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2023**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomé et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 février 2023 soit adopté tel que déposé par le directeur général, Monsieur Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2023-03-046**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS, DES SALAIRES ET DES REMISES PAYÉS EN FÉVRIER 2023 ET DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE les déboursés de février 2023 soient acceptés, à savoir :

Comptes payés (incluant remises) (journaux des déboursés de 889 à 897)	156 256.63\$
Remises mensuelles de novembre payées en décembre (journal des déboursés no. 894)	Remises provinciales : 14 251.21\$ Remises fédérales : 5 306.96\$ RREMQ : 3 522.32\$ SSQ – février : 3 356.38\$
Liste des salaires nets et des remboursements de dépenses	28 446.41\$
Comptes à payer Liste suggérée des paiements (journal des déboursés no. 898)	18 060.85\$
Chèque annulé	aucun

**ADOPTÉE**

**2023-03-047**

**AIRRL – AIDE FINANCIÈRE CONFIRMÉE POUR RUE DU PONT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait fait une demande d'aide financière dans le programme d'aide de voirie locale, volet Accélération et avait reçue l'annonce d'une aide maximale de 260 100\$;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilisait déjà le programme de la TECQ pour financer une grande partie de ces travaux et qu'il a été porté à l'attention de la municipalité que l'utilisation de deux programmes de subventions venait réduire le montant du PAVL volet Accélération;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a finalement reçu un montant de 111 364\$ seulement, représentant une coupure de plus de 57% du montant de subvention annoncée par le ministre, et que ce montant sera versé sur 10 ans;
- CONSIDÉRANT le niveau d'endettement de la municipalité et le fait que les marges de crédit sont entièrement inutilisées, la direction générale recommande de ne pas aller en règlement d'emprunt et d'utiliser les fonds généraux et la marge de crédit au lieu d'effectuer un emprunt;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE le Conseil suive la recommandation de la direction générale et demande d'utiliser les fonds généraux et la marge de crédit au lieu d'effectuer un emprunt;
- QUE le Maire demande à la direction générale de réunir toutes les informations et échanges avec les analystes relatives à cette subvention afin de demander des explications aux responsables du programme qui auraient du mieux nous diriger afin de maximiser l'aide financière tel que l'on devrait s'attendre des employés mis en place pour nous accompagner dans les demandes d'aide financière.

**ADOPTÉE**

**2023-03-048**

**MANDAT POUR EXÉCUTION D'ÉVICTION – RPGL AVOCATS – DOSSIER MATRICULE #3216-95-7449**

- CONSIDÉRANT QUE suite à la vente pour non-paiement des taxes, le 5 novembre 2021, la municipalité devenait adjudicataire de la propriété matricule 3216-95-7449;
- CONSIDÉRANT QUE les propriétaires avaient 1 an pour exercer leur droit de retrait et qu'au 5 novembre 2022, ils ne s'étaient pas manifestés;
- CONSIDÉRANT QUE pendant la période du 5 novembre 2021 au 5 novembre 2022, le propriétaire a réintégré la maison pour y habiter illégalement;
- CONSIDÉRANT QUE la direction générale a communiqué à plusieurs reprises avec l'occupant pour lui indiquer de quitter les lieux;
- CONSIDÉRANT QUE l'occupant invoquait n'avoir nulle part d'autre où aller et a tenté par de multiples moyens de ralentir les procédures pour l'expulser des lieux;
- CONSIDÉRANT la période des fêtes 2022 et le fait que le Conseil souhaitait attendre après les fêtes pour expulser l'occupant;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE la direction générale a communiqué par téléphone avec l’occupant pour expliquer la période de grâce et le fait qu’il devait quitter de son plein gré la propriété sans quoi la municipalité n’aurait d’autre choix que d’engager les procédures légales pour l’expulsion définitive des lieux;
- CONSIDÉRANT QU’ en date du 20 février 2023, l’occupant « squatte » encore les lieux, ne laissant d’autres choix à la municipalité que d’entamer les démarches légales d’expulsion;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :
- QUE le Conseil mandate la firme RPGL Avocats pour l’exécution du mandat d’expulsion de l’occupant des lieux de la propriété matricule #3216-95-7449, sise au 447 chemin du Lac Long dans la municipalité de Blue Sea;
- QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité toute documentation à cet effet.

**ADOPTÉE**

---

**Avis de motion** est par la présente donné par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix, voulant que le « règlement #2023-097 concernant la démolition d’immeubles sur le territoire de la municipalité de Blue Sea sera déposé pour adoption lors d’une séance ultérieure.

Le règlement 2023-097 concernant la démolition d’immeuble fait suite à l’adoption du projet de loi 69, *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d’autres dispositions législatives*, notamment la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (LAU).

Le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

---

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2023-03-049**

### **RAPPORT D’ACTIVITÉ ANNUEL MSP – BLUE SEA ANNÉE 5**

- CONSIDÉRANT QU’ en référence à l’article 35 de la loi sur la sécurité incendie, la municipalité de Blue Sea doit produire annuellement un rapport d’activité en lien avec le plan de mise en œuvre inscrit dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau;
- CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de sécurité incendie, Monsieur Éric Lacaille, a déposé le rapport annuel d’activités pour l’année 5, soit la période 2021-2022, pour adoption par le conseil;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE ce Conseil a pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité de Blue Sea pour l'année 5 – période 2021-2022 et l'adopte tel que déposé;

QU' une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Louis Gauthier, qui le transmettra au Ministère de la Sécurité publique.

**ADOPTÉE**

**2023-03-050**

**AGSIVG – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT BLUE SEA**

CONSIDÉRANT QUE chaque service de sécurité incendie a son directeur incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'AGSIVG demande que chaque municipalité ait un représentant à l'Association, soit le directeur, un officier du service incendie ou toute autre personne désignée par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres se tiennent une fois par mois à différents endroits sur le territoire de la MRCVG;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE le Conseil nomme Monsieur Éric Lacaille, directeur incendie, comme représentant de la municipalité de Blue Sea à l'AGSIVG.

**ADOPTÉE**

**TRANSPORT**

**2023-03-051**

**OFFRE DE SERVICE EXP – PLANS ET DEVIS POUR CHEMIN DE LA BELLE-PLAGE ET DOMAINE MONT-LAC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a constaté qu'il y avait une problématique de drainage et d'infrastructure sur certaines sections des chemins Belle-Plage, intersection Belcourt/Belle-Plage et chemin Domaine-Mont-Lac;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, avant d'entreprendre des travaux d'envergure sur les chemins municipaux, demander des plans et devis de professionnels produits par des ingénieurs compétents en la matière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une offre de services de Services EXP inc. pour la réalisation de plans et devis afin de régler les problématiques susmentionnées;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT l'offre de service d'un montant forfaitaire de 20 000.00\$ pour la réalisation de ce mandat et réparti comme suit :

Relevé terrain et mise en plan de l'existant	2 000.00\$
Puits d'exploration sur le site et recommandation de l'ingénieur	4 000.00\$
Plans et devis et estimations	14 000.00\$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà fait affaire avec cette firme d'ingénieurs et que le service était excellent et à un prix abordable;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts sont admissibles pour remboursement par le programme TECQ 2019-2023

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte l'offre de service présentée par Service EXP inc. pour la réalisation de plans et devis pour la problématique de drainage des chemins Belle-Plage et Domaine-Mont-Lac;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire pour la réalisation de ce mandat, pour et au nom de la Municipalité;

QUE les coûts soient comptabilisés dans la TECQ 2019-2023.

**ADOPTÉE**

**2023-03-052**

**NOUVEAU REPRÉSENTANT BLUE SEA AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RIAM**

CONSIDÉRANT les élections 2021 et le fait que le Conseil de la municipalité de Blue Sea doit nommer un représentant et un substitut pour siéger sur le conseil d'administration de la RIAM;

CONSIDÉRANT QUE le représentant actuel, Monsieur le Conseiller Marc Lacroix demande si un autre conseiller est intéressé à prendre le mandat de représentant et que lui pourrait devenir substitut, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le Conseiller Michael Simard qui occupe le poste de substitut présentement est intéressé à prendre la place de Monsieur le Conseiller Marc Lacroix comme représentant de la municipalité de Blue Sea sur le conseil d'administration de la RIAM;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil nomme Monsieur le Conseiller Michael Simard comme représentant de la municipalité de Blue Sea au Conseil d'administration de la RIAM et que Monsieur le Conseiller Marc Lacroix soit nommé comme substitut lorsque Monsieur le Conseiller Michael Simard ne sera pas disponible pour assister aux différentes rencontres de la RIAM.

**ADOPTÉE**



## HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

**2023-03-053**

### APPEL D'OFFRES 2023-01 – RÉSULTAT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait lancé un appel d'offres pour le service de vidange, de collecte et de transport de boues de fosses septiques suite à l'annulation du contrat précédent;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été déposées le 23 février 2023 avant 10h, soit l'heure d'ouverture des soumissions pour le service de vidange, de collecte et de transport de boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées :

Entreprises Sanitaire Mario Céré inc	Résidentiel : 139.58\$ Non-résidentiel : 29.50\$ m <sup>3</sup> % 3 jours : 50 % 16 heures : 75 Serv spéciaux : 3\$ / km
9001-0216 Québec inc. Carrière Clément Tremblay et fils	Résidentiel : aucun prix Non-résidentiel : aucun prix % 3 jours : aucun pourcentage % 16 heures : aucun pourcentage Serv spéciaux : aucun prix

CONSIDÉRANT QU' une seule des deux soumissions déposées s'avère être conforme aux exigences de l'appel d'offres no 2023-01 concernant le service de vidange, de collecte et de transport des boues de fosses septiques;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomé et unanimement résolu :

QUE le contrat pour le service de vidange, de collecte et de transport de boues de fosses septiques soit octroyé à Entreprises Sanitaire Mario Céré inc.;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire pour la réalisation de ce contrat, pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

**2023-03-054**

### JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;





**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE CAP Santé Outaouais, organisme membre du Mouvement Santé mentale Québec, lance en cette journée sa Campagne de promotion de la santé mentale en Outaouais sous le thème *CRÉER DES LIENS et être bien entouré(es)*;
- CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale vous sont offerts tout au long de l'année;
- CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;
- CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyens(nes);
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE la Municipalité de Blue Sea proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne de promotion de la santé mentale en Outaouais sous le thème *CRÉER DES LIENS et être bien entouré(es)*.

**ADOPTÉE**

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Aucun point à l'ordre du jour

## **LOISIRS ET CULTURE**

**2023-03-055**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS ÉVÈNEMENTIEL MRCVG – BLUE SEA EN FÊTE**

- CONSIDÉRANT la politique de financement adoptée par le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la- Gatineau;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite par cette politique, encourager la tenue d'événements et de festivals sur son territoire et offrir un levier financier aux organisations d'événements et de festivals;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea célèbre cette année, la 11<sup>ième</sup> édition de Blue Sea en fête, festival d'été;
- CONSIDÉRANT QUE l'événement se déroulera du 6 au 9 juillet 2023, 4 jours de festivité avec des activités pour tous;
- CONSIDÉRANT QUE cette année, les prévisions budgétaires pour la 11<sup>ième</sup> édition de Blue Sea en fête se chiffrent à environ 24 000\$;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE la nature de l'aide financière recherchée est pour un événement ou festival structurant, donc pour un montant maximum de 5 000\$ en considération du pouvoir d'attraction de l'événement qui attirera des gens de la MRC et aussi de l'extérieur de la région;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le programme « Fonds événementiel » de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;
- QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du programme;
- QUE Madame Valérie Fiset soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, toute documentation à cet effet.

**ADOPTÉE**

**2023-03-056**

**AMIS DU PRESBYTÈRE – DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE**

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit une contribution annuelle de 10 000\$ pour l'Association les Amis du Presbytère payable sur demande en fonction des besoins de l'organisme;
- CONSIDÉRANT les nombreux projets l'Association prévoient pour sa prochaine saison;
- CONSIDÉRANT QUE le l'Association demande un premier versement de 5 000\$;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :
- QUE le Conseil demande à la direction générale de produire un chèque au montant de 5 000\$ en guise de contribution aux activités de l'Association les Amis du Presbytère de Blue Sea.

**ADOPTÉE**

**2023-03-057**

**PROGRAMME FONDATION COMMUNAUTAIRE DE POSTE CANADA – AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE**

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blue Sea a dû fermer sa bibliothèque il y a 2 ans faute de local disponible pour son installation;
- CONSIDÉRANT QUE la communauté de Blue Sea désire retrouvée un service de bibliothèque publique au sein de sa municipalité et que l'école de Blue Sea pourrait aussi bénéficier d'un tel service, puisque non disponible dans leur école par manque d'espace;
- CONSIDÉRANT QUE la Fondation communautaire de Poste Canada offre de l'aide financière aux écoles, aux œuvres de bienfaisance et aux organismes communautaires du Canada pour l'amélioration de la qualité de vie des enfants et des jeunes de 21 ans ou moins;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE les projets admissibles doivent avoir pour but d'accroître la capacité d'une organisation et de créer ou étendre des services;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler l'expérience bibliothèque auprès des enfants et des jeunes de la communauté, des élèves de l'école du village et de ces citoyens en améliorant l'environnement technologique et son offre de divertissement culturel dans une bibliothèque locale;
- CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'aménagement de la bibliothèque au Presbytère de Blue Sea se chiffrent à environ 31 097\$ et que le seul moyen de réaliser ce projet est d'obtenir une aide financière;
- CONSIDÉRANT QUE la nature de l'aide financière recherchée est pour un projet de bibliothèque publique au sein de la communauté, donc admissible à un montant maximum de 25 000\$;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :
- QUE le Conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le programme de la Fondation communautaire de Poste Canada;
- QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du programme;
- QUE Madame Valérie Fiset soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, toute documentation à cet effet.

**ADOPTÉE**

**2023-03-058**

**DÉPENSES POUR AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE 2.0**

- CONSIDÉRANT QUE la communauté de Blue Sea désire retrouver un service de bibliothèque publique au sein de sa municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE les élèves de l'école de Blue Sea pourraient aussi bénéficier d'un tel service, puisque non disponible dans leur école par manque d'espace;
- CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une bibliothèque nécessite certains ameublements spécifiques à ce genre de service, tel que des étagères, des matériaux pour adapter le local, différents articles pour le fonctionnement, etc.;
- CONSIDÉRANT QUE Réseau Biblio de l'Outaouais est prêt s'impliquer avec la Municipalité pour la réalisation de ce projet en fournissant : un ordinateur, une tablette pour les usagers, toutes les formations nécessaires pour le bon fonctionnement d'une bibliothèque, et ce, sans frais;
- CONSIDÉRANT QU' une demande de subvention sera déposée auprès de la Fondation communautaire de Poste Canada afin de recevoir une aide financière pour bonifier la réalisation de ce projet;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE le conseil autorise un montant de 4 000\$ pour les aménagements de la bibliothèque 2.0 qui sera aménagée dans le presbytère.

**ADOPTÉE**

---

Note : Projet de panneaux d'interprétation sur l'élite politique ayant appartenu les premiers chalets sur le Lac Blue Sea. Plus spécifiquement le Duc de Devonshire ayant habité de façon saisonnière à l'Ancienne Miellé sur la Péninsule Lismore. M. Larry Rousseau ira en Angleterre rassembler les photos pertinentes aux séjours du Duc à Blue Sea et des panneaux seraient installés le long de la Véloroute des draveurs où un train a circulé jadis.

---

Période de questions : de 19h27 à 19h47

**2023-03-059**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 7 mars 2023, soit close à 20h00.

**ADOPTÉE**

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Christian Michel  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Monsieur Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2023.

---

Christian Michel  
Directeur général et Secrétaire-trésorier